



COMMUNE DE MAURECOURT

78780

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date convocation :
12 octobre 2023

Date affichage avis :
12 octobre 2023

Nombre de conseillers :

En exercice : 27

Présents : 18

Objet :
**RECONNAISSANCE
DE L'INTERÊT
COMMUNAUTAIRE
DU RÉSEAU DES
BIBLIOTHÈQUES DE
LA COMMUNAUTÉ
D'AGGLOMÉRA-
TION DE CERGY-
PONTOISE ET
SIGNATURE D'UNE
CONVENTION DE
MISE À
DISPOSITION DES
COMMUNES
D'OUTILS DE MISE
EN ŒUVRE ET DE
GESTION DU
RÉSEAU**

L'an deux mil vingt-trois, le 19 octobre à 19h00,

Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur Didier GUERREY, Maire.

Étaient présents : M. Xavier TALON, Mme Michèle BARATELLA, M. Daniel WOTIN, Mme Manuela VIEIRA DE CASTRO, M. Joël DRECOURT, Mme Annie LE MEZEC, Mme Martine DUPUY, M. René CHOTEAU, M. Christian DOUSPIS, Mme Nicole COURBET, M. Jean-Luc HOUBRON, Mme Astrid DELANNOY, M. Chrislain CAUSSIAUX, M. Gilles VARIN, Mme Martine MORY, M. Patrick CHALES, Mme Béatrice BOUREL.

Excusés : M. Anthony DESCHAMPS (représenté par M. Didier GUERREY), M. Jean-Pierre BAUDIN (représenté par M. Daniel WOTIN), M. Joël TISSIER (représenté par Mme Martine MORY), Mme Annie ALLOITTEAU (représentée par M. Joël DRECOURT), Mme Estelle DRENO (représentée par M. Patrick CHALES), M. Adrien LE TALLEC (représenté par Mme Nicole COURBET),

Absents : Mme Féliberta MENDES-SEMEDO, Mme Cloé BLANCHARD, Mme Audrey AMAURY

Secrétaire de séance : M. René CHOTEAU

Le Conseil Municipal,

Sur présentation de Monsieur HOUBRON,

Vu l'article L2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales, qui stipule que « le Conseil Municipal peut déléguer, tout ou partie de ses fonctions, au Maire et pour la durée de son mandat »

Vu les statuts de la Communauté d'Agglomération de Cergy-Pontoise, notamment sa compétence en matière de « Politique de soutien au sport, à la culture, à l'éducation et aux échanges internationaux »

Vu la loi n° 2021-1717 du 21/12/2021 relative aux bibliothèques et au développement de la lecture publique dite loi « Robert »

Considérant la nécessité de reconnaître l'intérêt communautaire du réseau des bibliothèques de l'agglomération de Cergy-Pontoise afin de développer la démarche coopérative entre les communes et la nécessité de signer une convention de mise en disposition des communes d'outils de mise en œuvre et de gestion du réseau.

Vu le Bureau Municipal du 12/10/2023,

Après en avoir délibéré à l'unanimité,

Décide de reconnaître l'intérêt communautaire du réseau des bibliothèques de l'agglomération de Cergy-Pontoise, dans le cadre de la compétence « Politique de soutien au sport, à la culture, à l'éducation et aux échanges internationaux ».

Décide d'acter une contribution maurecourtoise aux coûts de fonctionnement du réseau d'un montant réévalué chaque année en fonction de la clé de répartition prévue dans la convention. La dépense sera prévue chaque année au budget.

Décide d'approuver la convention et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer cette convention de mise en disposition des solutions logicielles nécessaires au fonctionnement en réseau des bibliothèques et médiathèques de Cergy-Pontoise.

Pour extrait conforme,
Maurecourt, le 23 octobre 2023

Le Maire



Didier GUERREY

Accusé de réception en préfecture
078-217803824-20231019-2023-38-DE
Date de télétransmission : 24/10/2023
Date de réception préfecture : 24/10/2023